

Présentation :

L'Atelier nature « Oh ! Petits Hêtres » se trouve au cœur de la forêt, avec un canapé forestier comme référence visuelle et de bien-être. Un coin féérique en toute saison qui prête à l'imagination et à la créativité.



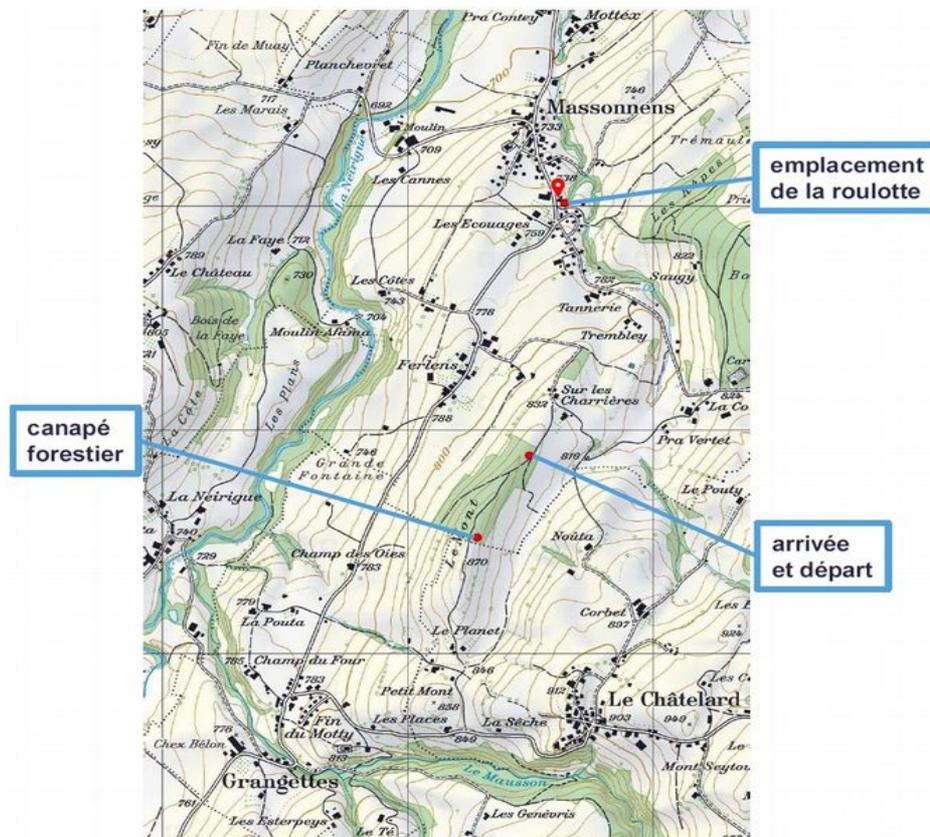
Il propose aux enfants d'âge préscolaire, des activités diverses stimulants les 5 sens:

- Il satisfait les besoins affectifs, sociaux, créatifs des enfants.
- Il donne constamment la possibilité d'étendre leurs connaissances.
- Il amène l'enfant à l'autonomie en suscitant son intérêt pour les activités individuelles ou collectives, l'aidant à s'ouvrir au monde extérieur.
- Il laisse une place primordiale aux jeux libres, qui sont la base de l'indépendance chez l'enfant. C'est là qu'il applique et expérimente ses connaissances.

On s'y rend à pied. En cas de mauvais temps, nous nous rendons dans la roulotte aménagée en salle de classe pour des enfants de cet âge.



Plan de situation



Admission

« Oh Petits Hêtres » reçoit des enfants d'âge préscolaire à partir de 2.5 ans.

L'inscription se fait par bulletin d'inscription (à demander ou télécharger sur www.petitshetres.ch)

Le nombre d'enfant inscrit est limité à 10 par demi-jour d'activité.

Horaire

mardi matin : 8h30 -11h30

Jeudi matin : 8h30 - 11h30

L'inscription se fait à l'année. aucune annulation ne pourra être faite lors d'absences pour cause de maladie.

Le goûter

Les animatrices organisent le goûter :

- fruits ou légumes
- cuisine sur feu de bois (pains, galettes, soupe ...)
- boissons (thé au miel, jus de fruit...)
- fruits secs
-

Ceci dans le but de partager tous ensemble un goûter équilibré.

Chaque enfant découvrira des collations variées qui suivront les saisons : de la nourriture qui est produite dans des conditions respectant la nature, les animaux et les gens qui travaillent la terre, et si possible de proximité.

Les enfants mettront eux-mêmes la main à la pâte pour la préparation.

Accompagnement obligatoire

Les parents ou responsables sont tenus d'accompagner leur(s) enfant(s) au lieu indiqué et de venir les y rechercher.

Ceci en respectant les horaires d'Atelier. En dehors des horaires d'Atelier, les monitrices ne sont pas tenues de surveiller les enfants.

S'ils ne viennent pas eux-mêmes chercher leur(s) enfant(s), ils sont priés d'indiquer avec précision la ou les personnes autorisées à le faire et celle-ci devra se présenter avec une pièce d'identité à l'animatrice présente.

« Oh Petits Hêtres » décline toute responsabilité pour non application de l'article.

Vacances

L'Atelier est fermé durant les congés scolaires. Un calendrier scolaire sera fourni aux parents. Les jours de congé ne seront pas remboursés, les tarifs ne seront donc pas modifiés.

Tenue vestimentaire

Chaque enfant est habillé en fonction de la météo, en couche « oignon » qui veut dire : plusieurs couches pouvant être enlevées ou rajoutées. Un enfant pas suffisamment habillé selon la météo se verra refuser l'entrée de l'Atelier.

Chaque enfant prend un sac à dos : avec habits de rechange. Le sac à dos est un lien, un rattachement avec la maison dont beaucoup de petits enfants ont besoin.

Oh Petits Hêtres décline toute responsabilité concernant les objets, bijoux et vêtements personnels appartenant aux enfants.

L'enfant portera des habits pas dommage, qu'il a le droit de salir.

L'enfant arrivera déjà vaporisé contre les tiques (spray existant en pharmacie).

Hygiène

Les parents fournissent tous renseignements utiles concernant le développement de l'enfant, son comportement, sa santé ainsi que d'éventuelles allergies.

« Oh Petits Hêtres » ne sont pas équipés pour accueillir des enfants malades. L'enfant doit arriver en bonne santé. Il peut être refusé à l'entrée s'il présente des symptômes de maladie ou des risques de contagion pour les autres enfants.

« Oh Petits Hêtres » ne peut gérer l'élimination des couches (pampers), c'est pourquoi ils vous seront retournés/rendus.

Attention : après chaque sorti en forêt les parents sont tenus de contrôler si leur enfant a des tiques (une brochure peut être téléchargée sur le site des petits hêtres)

En cas d'urgence, si les parents ne peuvent être atteints

1. Ils délèguent leur pouvoir aux animatrices pour intervenir auprès d'un médecin ou de l'hôpital cantonal.
2. Ils donnent le nom et l'adresse d'une personne que l'on pourra joindre à leur place

Les frais de médecin, d'hospitalisation et d'ambulance sont à la charge des parents.

Absences

Les parents sont tenus de faire fréquenter leur(s) enfant(s) selon les modalités prévues à l'inscription. Lors d'absences, les parents avisent les Petits Hêtres à l'avance, ou en cas de maladie avant 8h le jour de l'activité.

De cette discipline dépend la sécurité de votre enfant.